

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

EXTRAIT du Registre des Délibérations
du Centre Communal d'Action Sociale de DIJON

Séance du 20 septembre 2011

à laquelle étaient présents :

Président de Séance : Mme Françoise TENENBAUM

Membres présents : (10) Mme BERNARD, Mme CAZENAVE, M. EL HASSOUNI, Mme GAUTHIÉ, Mme GINDRE, M. GOUDEAU, Mme LECOMTE LE GRAND, Mme METGE, Mme REVEL, Mme TENENBAUM.

Membres excusés représentés : (3) M. REBSAMEN (représenté par Mme TENENBAUM), M. BERTHIER (représenté par Mme BERNARD), Mme HERVIEU (représentée par Mme METGE).

Membres excusés : (2) M. BARRON, M. BON.

Membre absent : (1) : Mme TOLLOT

Date de convocation : 13 septembre 2011

Délibération n° : 53-2011

Objet : Soirée « Seuls en fête » 2011 – attribution d'une subvention

Depuis plusieurs années, le collectif d'associations caritatives et humanitaires de Dijon organise, en fin d'année, une soirée de solidarité destinées aux personnes démunies.

Cette année, l'organisation de cette manifestation, qui se déroulera le 22 décembre 2011 salle Devosge, est prise en charge par l'Association des Paralysés de France.

Aussi, les membres du Conseil d'Administration :

- autorisent le versement d'une subvention de 700 € à l'Association des Paralysés de France pour 2011,
- disent que la somme sera imputée sur le budget du Centre Communal d'Action Sociale, chapitre 65, nature 6574.

Adopté à l'unanimité.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil d'Administration.

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR

Déposé le :

26 SEP. 2011



Pour le Président et par délégation,
La Vice-Présidente,



Françoise TENENBAUM

Destinataires :
Préfecture : 1
Registre : 1
Finances : 1
Receveur Municipal : 2

PUBLIÉ LE 21 SEP. 2011